



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE
N° 2026-59

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT
INCENDIE ET SECOURS**

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article D. 731-14 relatif à la désignation d'un correspondant incendie et secours ;

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours constituant l'interlocuteur privilégié des services d'incendie et de secours ainsi qu'avec les services de l'Etat ;

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Valérie EVRARD LANGLOIS, conseillère municipale est désignée correspondant incendie et secours pour la commune de Demi-Quartier.

Dans le cadre de ses missions d'informations et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune.

Article 2 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Mme la préfète de Haute-Savoie, au Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Savoie, à Monsieur le Colonel, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Savoie, à Monsieur le Chef du Centre d'Intervention et de Secours de Megève.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 21 mai 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22/05/2026

Télétransmis Sous-préfecture le 22/05/2026

Le Maire,

Stéphane ALLARD